



# LA TOILE

*Bulletin d'Information Réseau 'Réussir la Décentralisation' au Mali*

N°11



Octobre-Novembre-Décembre 2006

## *E*ditorial

### *Nouveaux droits, nouveaux défis*

En cette fin d'année 2006, nous assistons à une cascade d'évènements extrêmement intéressants qui semblent présager de l'imminence d'un tournant décisif pour l'exploitation décentralisée et durable des ressources naturelles (RN) : d'août à octobre il y a eu l'adoption de certains textes législatifs et réglementaires (Loi d'Orientation Agricole, décrets portant charte pastorale et coopération entre les collectivités territoriales) ; de novembre à début décembre 2006 l'atelier du RLD sur la diffusion desdits textes, le forum sur l'environnement, celui sur les conventions locales de GRN ou encore celui sur le transfert de compétences etc.

Nul n'est prophète pour prédire avec certitude si et surtout quand interviendra ce changement de paradigme tant attendu qui assurera la durabilité de nos ressources naturelles. Et il n'y a rien de moins sûr. En revanche ce qui est sûr et certain, c'est l'amélioration du cadre législatif et réglementaire en faveur des collectivités territoriales (CT) et des organisations de la société civile (OSC) qui disposent de plus en plus d'instruments juridiques solides pour davantage s'appropriier le développement local, en particulier en ce qui concerne les questions liées à l'environnement. En effet, les lois et réglementations ci-dessus citées ou d'autres fortement encouragées par les pouvoirs publics (telles que les conventions locales de gestion des RN) ouvrent aux CT et aux OSC de nouvelles perspectives pour seconder les efforts de l'Etat et améliorer les conditions de vie et de travail des populations à la base. Il s'agit ni plus ni moins d'imaginer de nouveaux types d'activités et de programmes de développement allant au-delà de la simple « implication » ou « responsabilisation » des CT et des OSC : elles doivent désormais s'approprier les initiatives de développement ! Cela exige d'elles de respecter un certain nombre de

principes transversaux tels que : travailler en synergie à travers des réseaux locaux, régionaux et nationaux, observer les règles de la subsidiarité, avoir accès à des sources de financements pérennes (aides de l'Etat et des partenaires au développement) et appliquer les règles de bonne gouvernance. Il faut que OSC, secteur privé et CT créent des initiatives locales de développement – nouvelle génération à hauts impacts en faisant bon usage des ouvertures légales qui sont en train de s'opérer. Ni l'inaction, voire l'attentisme ni le dilettantisme ne seront de mise. Car des droits non/mal utilisés finissent par s'étioler et se perdre. Faisons en sorte que ces avancées en cours deviennent des acquis durables pour l'exploitation pérenne et la gestion décentralisée des Ressources Naturelles. Joyeux Noël, bonne fête de Tabaski et bonne année 2007 à tous les lectrices/lecteurs de LA TOILE !

### La Rédaction

## SOMMAIRE

- ☛ *Vie du réseau 1*
- ☛ *Points de vue 3*
- ☛ *La décentralisation en bref 5*
- ☛ *Bonnes Pratiques 8*
- ☛ *Agenda 10*

## ☛ *Vie du Réseau*

### Groupe GENOVICO - gestion non-violente des conflits

Le Centre Djoliba a abrité le mardi 14 novembre 06 la 2<sup>ème</sup> réunion du groupe GENOVICO. L'ordre du jour a concerné les échanges sur les éléments de contenu, méthodes et expériences des formations en gestion non-violente des conflits. Le groupe de

travail va se rencontrer régulièrement et est ouvert à tout ceux/celles qui sont intéressés par la gestion non violente des conflits.

**Contact : Projet GENOVICO-Mali s/c Centre Djobiba, Bamako, Tél. 222 87 74**

**E-mail : [genovico.mali@yahoo.fr](mailto:genovico.mali@yahoo.fr)**

## **Atelier sur Genre et contrôle Citoyen de l'Action Publique.**

Organisé par l'IED Afrique du 20 au 23 novembre 2006 au Sénégal, cet atelier avait comme objectif général d'initier les participants au concept de contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) en l'articulant au genre et à la décentralisation. La secrétaire permanente du RLD/Mali a pris part à cet atelier.

- *Une communication sur l'introduction au contrôle citoyen de l'action publique a été présentée par M. Mamadou Bara Guèye Directeur IED Afrique,*
- *Le processus conventionnel du Budget participatif par Mme N. Diop, consultante,*
- *Cadre institutionnel, légal et financier des communautés rurales,*
- *Lien entre CCAP et AMED (Approche des moyens d'existence durable) à travers le budget,*
- *Budget sensible au genre, les outils CCAP et*
- *Genre et budget.*

Une visite de terrain a eu lieu à Ndiagianiao pour analyser la prise en compte du genre dans l'analyse du budget et de la santé.

## **Atelier « partage des nouveaux textes (Loi d'Orientation Agricole, Décrets portant Charte Pastorale et l'Intercommunalité) et Incidence sur le processus de décentralisation et de Gouvernance locale au Mali »**

Organisé du 29 au 30 novembre 2006 à Ségou par le réseau RLD, les objectifs de cet atelier étaient :

- *Partager les idées forces des textes en question,*
- *Analyser les incidences possibles de la mise en œuvre de ces nouveaux textes sur le processus de la décentralisation,*
- *Dégager des actions concrètes de référence, pour la diffusion des textes et leur appropriation.*

### **Pourquoi une loi sur l'agriculture?**

C'est pour faire débattre pour la 1<sup>ère</sup> fois l'Assemblée Nationale sur les grandes orientations de la politique agricole. C'est aussi pour disposer d'un cadre juridique contraignant pour tous.

Un plan d'action pour la diffusion des trois textes a été adopté. Il prévoit la traduction des textes dans les langues nationales, la restitution des résultats de l'atelier aux partenaires, la formation des élu (e)s et les OSC à la maîtrise des textes et une campagne de sensibilisation. Le rapport de l'atelier et le plan d'action sont disponibles au secrétariat permanent.

## **Assemblée générale du réseau RLD/Mali**

La troisième assemblée générale ordinaire du RLD s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2006 à Ségou avec les temps forts ci après :

- ✓ Une communication sur l'état de la GRN à Ségou a été faite par M. Gérôme Dakouo, coordinateur du PACT/Ségou,
- ✓ Les résultats des travaux sur le centre de documentation virtuel du RLD ont été présentés par le consultant en charge du dossier.
- ✓ La revue des activités des groupes locaux /régionaux et du comité stratégique (Secrétariat permanent).
- ✓ Une proposition de nouveaux focus thématiques pour 2007 (valables pour 2007/2008). La quatrième AG est prévue pour mars 2007 au Centre Djobiba de Bamako.

## **Atelier National sur les conventions locales de GRN**

Du 04 au 05 décembre 2006, s'est tenu au Mémorial Modibo Keita de Bamako, un atelier national sur les Conventions Locales. Plusieurs membres du réseau ont participé à ce séminaire organisé par le STP/CIQE. Il a été recommandé aux acteurs de la GRN d'utiliser l'arsenal juridique existant pour conclure des conventions locales de GRN. Il n'y a pas eu de consensus sur la pertinence d'adopter une loi spécifique sur les conventions locales.

### **GDRN5 INFO**

Le N°00 du bulletin d'information et d'échange d'expériences des partenaires sur la gestion des ressources naturelles a vu le jour en octobre 2006. Dans ce numéro, l'on trouve :

- *Nouvelles de GDRN5 en bref*
- *Les objectifs de développement du millénaire (OMD) : les opportunités d'investir dans la GRN*
- *Tout savoir sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) : enjeux et défis*
- *Publications et opportunités*

*Nous souhaitons longue vie à GDRN5 Info !*

**Contact : Réseau Gestion Décentralisée des  
Ressources Naturelles Mopti**  
**BP : 31 Sévaré/Mopti**  
**Tél/Fax (+223)2420 398**  
**E-mail : gdrn5sevare@yahoo.fr**

\*\*\*\*\*

## **Formation sur le leadership**

Du 30 octobre au 03 novembre 2006 a eu lieu à Fana la deuxième formation des leaders du Programme Leadership pour le Changement. Cette formation portait sur le leadership de l'équipe. Organisé par la SNV-Mali, cet atelier a débattu les thèmes suivants :

- ✓ La notion de culture et de valeur,
- ✓ Les paradigmes, Vision et objectif,
- ✓ Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le premier jour a été consacré à une évaluation du parcours des leaders depuis le premier atelier. Chaque leader a proposé un plan de changement de son organisation. Ce travail a été réalisé avec l'aide des coaches de la SNV.

## **Points de vue**

### **Le foncier rural en question**

La Politique de développement du Mali et celle du monde rural en particulier ont pour soubassement le foncier rural en terme de gestion des espaces, des champs, des pâturages, des points d'eaux, des forêts et sous-bois et des pistes de toutes natures.

La survie de 90% de la population malienne en majorité rurale dépend de la gestion judicieuse de cet ensemble complexe qui constitue le vrai cordon ombilical de toute l'économie nationale et partant de la stabilité sociale du pays.

La responsabilité du gouvernement est immense par rapport à la maîtrise de la question foncière rurale dont dépend étroitement la réussite de tous les projets en cours d'exécution ou en préparation et par conséquent toute la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

C'est pourquoi il importe aujourd'hui que le gouvernement prenne des dispositions institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles permanentes pour gérer le foncier rural à l'instar de tous les autres pays de la sous région conformément à l'esprit de Praia mais aussi pour que le Mali soit au rendez-vous de l'intégration à travers la politique agricole de l'UEMOA.

Quelles dispositions institutionnelles ?

L'ossature de l'état, du gouvernement et la répartition des missions entre les différents départements montre que l'ensemble de la gestion foncière relève des compétences du ministère des domaines de l'état et des affaires foncières.

Cependant, une analyse fine de la situation montre clairement que la question foncière notamment rurale apparaît comme une problématique transversale concernant plusieurs autres départements comme le Ministère de l'élevage et de la pêche, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'environnement, et le Ministère des mines et de l'énergie.

Ces différents ministères se sont toujours occupés de la gestion du foncier rural sans délégation légale de pouvoir de la part du département juridiquement et administrativement responsable. ainsi parle-t-on de domaine pastoral de domaine forestier, de domaine minier, de domaine agricole.

Il est à noter aussi, que les compétences du ministère en charge des domaines ou du foncier en général ne peuvent gérer les spécificités, la complexité et la particularité du monde rural.

Aussi le législateur a-t-il prévu dans le code domanial et foncier (article 18, chapitre III) une délégation de pouvoir qui peut être faite à un autre ministre ce qui n'est presque jamais fait ou demandé. La gestion du domaine urbain est plus préoccupante.

La plupart des domaines précités ne sont pas encore clairement définis à l'exception de quelques titres concernant les espaces classés ou attribués à des structures à durée de vie limitée pour des activités souvent éphémères .

Cette situation institutionnelle est elle compatible avec l'évolution de la problématique foncière et l'Etat de droit ? Ne faudrait-il pas définir clairement les différents domaines avec plus de précision que dans le code domanial et foncier et responsabiliser chaque département sur son domaine ?

Ceci permettra sans doute de faciliter le transfert de compétences aux collectivités à travers chaque département.

Quelles dispositions organisationnelles sont nécessaires pour gérer la problématique foncière rurale ?

Le caractère transversal, la délicatesse de la problématique foncière rurale et l'importance de sa gestion judicieuse par l'ensemble des acteurs, notamment l'état font qu'il faut une réorganisation réaliste du système actuel par :

- *La redéfinition des missions des décideurs et acteurs ;*

- La création d'un bureau du foncier dans chaque structure avec des moyens opérationnels ;
- La création d'une commission technique spécialisée relevant du cabinet du Premier ministre dont le secrétariat sera assuré par le MDEAF ;

Quelles dispositions opérationnelles pour faciliter la gestion du foncier rural ?

- L'une des toutes premières dispositions est l'information et la formation des élus locaux et des acteurs locaux sur le contenu des textes gérant le foncier rural suivant une stratégie impliquant les médias, les cadres techniques, les élus de la nation et les artistes.
- La deuxième disposition est un programme opérationnel de recherche action pour l'établissement de passerelles solides entre le droit coutumier et le droit positif ou moderne.
- La troisième disposition est relative à l'application des textes de loi comme la charte pastorale ayant été spécialement élaborée et adoptée avec la participation de tous les acteurs et qui dort depuis 5 ans .

### **La loi portant charte pastorale rêve ou réalité pour la gestion du foncier rural ?**

Depuis les projets de première génération, le Mali était à la recherche d'un code pastoral adapté. Ce n'est qu'à partir de 1995-1996 que fut accepté le principe de l'étude des us et coutumes par la FAO suivant le TCP/MLI 6716 exécuté de 1997 à 1999.

Durant deux ans un inventaire national des normes et coutumes relatives au foncier en général et au foncier pastoral en particulier a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

1. Des enquêtes de terrain
2. Une réflexion juridique approfondie sur la question
3. Un atelier national de validation qui a regroupé l'ensemble des acteurs concernés et des partenaires.
4. En 2001 le projet de loi soumis aux autorités politiques a été promulgué par le président de la république.

Depuis cette date que d'efforts physiques, intellectuels, matériels et financiers consentis par divers partenaires oeuvrant pour le développement durable du Mali (Coopération suisse, GDRN5, RLD, IIED, PACT/GTZ, PACRT/PNUD etc..) pour faire connaître la loi et faciliter son application.

L'adoption récente du décret d'application a créé une situation nouvelle pleine d'espoirs, comme l'atelier du RLD sur sa diffusion l'a montré (voir le rapport de l'atelier auprès du SP).

### **Conclusion :**

La loi portant charte pastorale par son originalité de conception, son importance par rapport à la gestion

concertée et apaisée des questions foncières est aujourd'hui l'un des acquis les plus importants dans la politique de responsabilisation des populations dans la gestion des ressources de leurs terroirs.

Le décret d'application dès son adoption va permettre une autre avancée importante sur la gestion d'une question ultrasensible comme le foncier rural favorisant le transfert de compétences dans ce domaine. Les ateliers locaux et régionaux tenus pour informer ou en cours de préparation pour former les élus et acteurs locaux présagent de très bonnes perspectives de gestion durable des ressources naturelles et le passage du rêve d'un demi siècle à la réalité d'une vie pastorale reconnue et intégrée.

**Souleymane Fofana, RLD**

### **Présentation de structures d'appui au développement**

L'Association de Développement de Korin/Danou a vu le jour en 2003 au cours d'une réunion générale des ressortissants du village de Korin (commune rurale de Danou, Cercle de Bougouni). Ses objectifs sont le développement économique et social des communes voisines de: Danou, Kéléyadougou, Siyantoula et Kouroulamini (Cercle de Bougouni). Un bureau de coordination présidé par Mr Mamadou Bagayoko a été mis en place avec des démembrements dans les villes ou villages de Bamako, Bougouni, Sélingué, Koutiala et Oulessébougou.

Tous les 2 ans, des manifestations culturelles sont organisées à Korin-Danou et regroupent les ressortissants du Mali et des pays voisins. Un bilan est alors dressé sur les activités biennales. C'est ainsi qu'une piste inter communale a vu le jour pour une valeur de 30 millions CFA. Elle relie la commune rurale de Kéléya à la commune urbaine de Yanfolila via les communes rurales de Danou et Siyantoula. D'autres activités (dons de médicaments au centre de santé communautaire, de moulins) ont également été menées.

Présentation des projets: Voici les principaux axes:  
 -PROJET DE DESENCLAVEMENT INTER COMMUNAL : Débuté par la piste ci-dessus indiquée, notre souhait est d'en faire une route latéritique praticable en toute saison et reliant Kéléya à Yanfolila (60 km environ)  
 -PROJET DE MARAICHAGE DE CONTRE SAISON : Malgré des hivernages capricieux, ce projet permettra d'atteindre l'autosuffisance alimentaire grâce à la dotation des villageois de pompes à pédalier, de semences et de formation en techniques de maraîchage;  
 -LE PROJET DE PROMOTION FEMININE: par la riziculture de bas fond et la culture de fonio, en dotant les femmes rurales de plateforme, multi



Pour certains représentants des partis politiques, la CENI doit chercher à trouver une solution au problème de l'espoir 2002 au lieu de se précipiter aux activités. « *Je ne serais pas à la tête de la CENI s'il y aura de compromis. L'espoir 2002 veut le poste de vice-présidence. Tout le monde veut quelque chose. Réglez vos problèmes. Je ne suis pas là pour ça. Les démembrements concernent tous les partis politiques et la société civile* », a répondu le président de la CENI.

Selon Youssouf Traoré, le vice-président de l'ACC « *Toutes les CENI ont les mêmes problèmes. Les grands problèmes se situent au niveau des cartes d'électeurs et des moyens. Tout cela doit prendre fin. A l'ACC, on veut que la CENI ait accès à tous les moyens pour qu'elle soit encore plus indépendante* ».

M Touré a répondu que son bureau mettra tout en œuvre pour éviter les erreurs commises dans le passé.

**Sidiki Doumbia : Les Echos, 09 novembre 2006.**

\*\*\*\*\*  
**Elections de 2007 et 2009 : Pour une participation accrue des femmes aux prochaines échéances électorales**

Un séminaire avec comme thème "Ensemble pour une participation accrue des femmes aux processus électoraux de 2007 et 2009", organisé par l'Organisation néerlandaise de développement (SNV) en collaboration avec une dizaine de partenaires techniques et financiers a eu lieu les 14 et 15 novembre derniers. La cérémonie d'ouverture a eu lieu sous la présidence de Kafougouna Koné ministre de l'Administration territoriale et des Collectivités locales.

Etait également présente la nouvelle directrice de la SNV Mali, Mme Sonja Van Der Graaf.

Créer un cadre harmonisé d'action entre tous les acteurs impliqués dans l'appui aux femmes avant, pendant et après les élections à venir, et favoriser une meilleure participation des femmes au processus électoral, restent les principaux objectifs de cette rencontre.

Exigence fondamentale dans toute démocratie, la participation équitable de l'ensemble des citoyens aux affaires publiques est une condition pour le développement durable. Ainsi, dans le contexte malien, si les acteurs impliqués dans l'appui aux femmes mettent en commun leurs expériences et leurs ressources, ils peuvent faire de cette participation équitable une réalité.

Alors, c'est fort de cette conviction et dans un esprit d'anticipation et de recherche de synergie dans la perspective des élections législatives de 2007 et communales de 2009, que la SNV a organisé ce séminaire.

La participation équitable des femmes à la vie publique, constitue un droit fondamental dans toute démocratie, et c'est pourquoi, la SNV et d'autres partenaires comme la Coopération Canadienne, l'Agence Suédoise pour le développement international, la Coopération Allemande, l'Union Européenne, l'USAID, le PNUD et l'Aide de l'Eglise Norvégienne s'investissent pour une participation accrue des femmes dans les instances de prise de décision, a affirmé Mme Sonja Van Der Graaf.

Participation massive des femmes aux prochaines échéances électorales

**Source : Presse du 17 novembre 2006.**

**NB :** Un comité de suivi des recommandations du séminaire a été mis en place avec la participation du Secrétariat permanent. La documentation du séminaire est disponible au secrétariat permanent.

**La Rédaction**

\*\*\*\*\*  
**Collectivités locales africaines et lutte contre la pauvreté**

Comment les collectivités locales africaines peuvent-elles s'engager dans la lutte pour la réduction de la pauvreté ? Telle est la question centrale de l'ouvrage que vient de publier le PDM avec les appuis techniques de ACT-Consultants et financier du Ministère français des affaires étrangères. L'étude *Implication des collectivités locales africaines dans l'élaboration et la mise en œuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté* est le résultat d'une recherche qui a conduit les équipes du PDM et de ACT-Consultants à poser le diagnostic des stratégies internationales, nationales et locales en matière de lutte contre la pauvreté et à proposer les voies de solution.

Priorité aujourd'hui dans les politiques des partenaires au développement, la lutte contre la pauvreté est associée à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce vaste chantier lancé par les Nations Unies en 2000 et approprié par l'ensemble de la Communauté des bailleurs de fonds se voit associée une batterie d'instruments d'appui financier au profit des Etats qui s'y engagent. L'initiative multilatérale dite des PPTE (pays pauvres très endettés) et son corollaire bilatéral français des C2D en sont les modèles. Ces instruments sont en très grande partie aujourd'hui monopolisés par les Etats à travers leurs administrations centrales. Les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui expriment les

priorités politiques des pays engagés dans cette lutte contre la pauvreté ne prennent pas en grande considération les collectivités locales.

Or de par les politiques de décentralisation lancées par la plupart des pays africains, les collectivités locales sont investies de responsabilités importantes en matière de fourniture de services de base et d'appui aux populations vulnérables qui ne sont en réalité que des déclinaisons nationales des OMD. Leurs responsabilités nouvelles ainsi que leur proximité et leur légitimité auprès des populations placent ainsi les collectivités locales en très bonne position pour identifier et faire émerger les besoins des populations et les initiatives portées localement en vue de satisfaire ces besoins. Il devient alors urgent et légitime que les collectivités locales soient prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des CSLP, autant pour faire valoir le point de vue de la base que pour acheminer les moyens financiers disponibles vers les populations, destinataires ultimes de l'aide au développement. Mais l'étude va plus loin en formulant des canevas pour l'élaboration des cadres locaux de lutte contre la pauvreté et en indiquant les procédures d'éligibilité des collectivités locales aux différents guichets de financement de la lutte contre la pauvreté. D'où le sous-titre « *Repères pour l'action* » associé au titre de l'ouvrage. Il s'agit d'un véritable manuel de par ses ambitions pratiques.

Le PDM encourage les acteurs à tous les niveaux à se saisir de cet outil disponible tant directement qu'au cours des différents ateliers de formation et de vulgarisation qui seront organisés à l'intention des acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté.

L'ouvrage est disponible sur commande auprès du Centre régional d'informations sur la décentralisation du PDM. Ecrire à [skounnou@pdm-net.org](mailto:skounnou@pdm-net.org) ou à [eharry@pdm-net.org](mailto:eharry@pdm-net.org)

#### **Source : Observatoire de la décentralisation**

\*\*\*\*\*

### **Présentation de l'annuaire de la Décentralisation**

L'édition 2005 de l'Annuaire de la décentralisation est dans son contenu, un répertoire des acteurs et des projets et programmes d'appui à la décentralisation conduits par ces acteurs à divers titres. Il s'agit des institutions nationales ou internationales qui interviennent dans le domaine de la décentralisation soit en tant qu'administrations centrales chargées de la mise en œuvre de la décentralisation, soit en tant qu'institution nationale ou internationale disposant d'un programme d'appui ou d'accompagnement de la décentralisation au niveau national ou sous-régional.

La présente livraison présente ainsi un contenu plus riche que la précédente. Elle se présente en deux parties principales. D'une part les acteurs qui interviennent au niveau régional, et d'autre part ceux qui interviennent au niveau des différents pays.

Les premiers sont nombreux et ont été regroupés par sous région, soit au regard de leur espace d'intervention, soit au regard de la localisation de leur siège. Les seconds sont présentés à l'intérieur des cadres nationaux selon leur nature ou leur rattachement institutionnel. Quant aux projets et programmes retenus, ils obéissent à la double condition de concerner l'appui soit aux collectivités locales, soit aux administrations chargées de la mise en œuvre de la décentralisation. Il est arrivé que certains projets soient présentés qui ne respectent pas totalement ces conditions, mais le principe reste et, dans ce cas, des précisions sont apportées.

Dans l'ensemble, on constatera un déséquilibre dans la consistance des informations fournies d'un pays à l'autre. Ce déséquilibre touche autant la présentation des acteurs que l'exposé de leurs interventions. Cela traduit la réalité de la diversité des stades et des démarches dans la mise en œuvre des politiques de décentralisation à travers le continent.

On peut cependant noter, sans que cela constitue une règle générale, que plus la politique de décentralisation d'un pays semble clairement engagée, avec une volonté de la mettre en œuvre, plus les interventions des partenaires au développement se multiplient. Cette dernière conséquence ne va pas sans risque dont le moindre n'est pas une certaine incohérence dans les projets d'appui avec des doubles emplois. Les mettre en exergue dans cet ouvrage permet aussi d'y réfléchir.

Dans le but de garantir l'authenticité des informations fournies, la langue de l'Annuaire est celle du pays ou de l'institution présentée. D'où l'usage du français et de l'anglais selon la langue officielle de l'institution ou du pays concerné.

L'ouvrage est disponible sur commande auprès du Centre régional d'informations sur la décentralisation du PDM. Ecrire à [skounnou@pdm-net.org](mailto:skounnou@pdm-net.org) ou à [eharry@pdm-net.org](mailto:eharry@pdm-net.org)

#### **Source : Observatoire de la Décentralisation**

### **Journée nationale des communes: Maires à tout faire**

Mopti est depuis trois jours (du 10 au 12 décembre 06) la capitale des 703 communes que compte notre

pays. Le président de la République Amadou Toumani Touré a procédé dimanche 10 décembre 06 à l'ouverture de la journée nationale des communes. La cérémonie s'est déroulée au stade Baréma Bocoum en présence du président du Haut conseil des collectivités territoriales, Oumarou Ag Mohamed Ibrahim, du président de l'Association des municipalités du Mali (AMM) Abdel Kader Sidibé, et de l'ensemble des maires du pays. Présence remarquée : celle des membres de la Fédération canadienne des municipalités. Le thème de cette année est : « Collectivités locales et objectifs du millénaire pour le développement ».

**Source : Essor du 12 décembre 2006, p. 12.**

## ☛ *Bonnes Pratiques*

### **RAPPEL D'ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS**

*Bamako, le 09 juin 2005\_* Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances a procédé ce matin au lancement du Fonds Italie-CILSS de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté au Sahel. La cérémonie s'est déroulée dans la salle de conférence de la Dette publique, en présence du Consul d'Italie, du Secrétaire Exécutif du CILSS, du Directeur de programme du PNUD, des membres du Comité national de pilotage du Fonds, de l'Ambassadeur du Burkina Faso, pays bénéficiant du Fonds, des chefs de services techniques, des coordonnateurs de projets et des représentants d'organisations paysannes.

Le Fonds Italie-CILSS dont il s'agit est né de la volonté commune du Gouvernement italien et des Etats membres du CILSS, de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire des populations rurales du Mali, du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal, dans le cadre de la restauration et de la gestion durable des ressources naturelles.

D'un montant global avoisinant 24 millions d'euros (soit 15.671.778.336 F CFA), l'initiative vise à appuyer dans les pays cités, la mise en œuvre d'actions orientées vers l'amélioration des capacités de production, des revenus et du cadre de vie des populations vulnérables.

Ainsi, au Mali le Fonds Italie-CILSS se réfère aux objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), en focalisant ses activités sur les régions de Kayes, Koulikoro et Mopti. L'exécution se fera suivant cinq composantes qui sont l'appui au développement communautaire, l'appui au développement socio-économique, le renforcement des capacités des communautés en gestion des ressources naturelles, humaines et financières,

l'appui aux activités de gestion des ressources naturelles et l'appui aux activités génératrices de revenus.

Les quatre premières composantes qui consistent en des microprojets purement communautaires bénéficieront des subventions du Fonds pour leur mise en œuvre, tandis que les activités génératrices de revenus seront financées à crédit à travers des institutions de micro-finance.

Pour marquer la présence du Fonds sur le terrain et réduire la vulnérabilité des populations, une convention de financement d'un montant de 1.500.000.000 étalée sur douze mois a été signée entre le Comité de pilotage du Fonds et trois Comités des zones à risque environnemental et social élevé du Mali. Ce sont les cercles de Douentza, Kolokani et Nioro, représentés à la cérémonie par leurs préfets et leurs présidents de conseil.

Le Fonds constitue à la fois un nouvel instrument et un engagement ferme de la Coopération Italienne, du CILSS et du PNUD à lutter contre la désertification, dans une perspective de réduction de la pauvreté des populations vulnérables

**Source : PNUD**

\*\*\*\*\*

### **Forum sur l'environnement : impliquer les populations pour mieux faire**

Face à la dégradation continue de ses ressources naturelles et de l'environnement, le Mali, pays sahélien, a pris la pleine mesure du danger qui le guette. C'est pourquoi, aussi bien au niveau des structures de l'Etat que des ONGs, des initiatives sont prises pour minimiser les risques. S'inscrit dans cette logique l'action de l'ONG Mali Folkcenter de créer un espace national d'échange, de dialogue du donner et du recevoir. Il s'agit d'un forum national sur l'environnement, le premier du genre, dont le thème est "gestion des ressources naturelles et transfert des compétences".

Ce forum qui se tient au Palais de la Culture du 30 novembre au 1er décembre est soutenu par le ministère de l'Environnement et de l'Assainissement à travers le Secrétariat technique permanent du cadre institutionnel de gestion des questions environnementales (STP/CIGQE) et financé par la fondation Siemenpuu de la Finlande.

Selon le ministre Nancouman Kéïta, l'état de dégradation de l'environnement au Mali est le résultat d'un ensemble de facteurs complexes dont les principaux sont d'ordre climatique (sécheresse, diminution et irrégularité de la pluviométrie qui ont contribué à fragiliser les écosystèmes) et

anthropique (forte pression démographique, système de production extensifs et inadaptés, défrichements abusifs, feux de brousse, besoins énergétiques des villes).

*"Ce forum a souci d'inviter et d'impliquer tous les citoyens dans les prises de mesures en faveur de la bonne tenue de l'environnement au Mali dans tous ses aspects", a déclaré le ministre Nancouman Kéïta.*

Le directeur de Mali Folkcenter, M. Togola, a décliné les actions retenues pour le forum environnemental qui vont des conférences et ateliers débats, aux animations radiophoniques, concours mettant en compétition les meilleures initiatives dans le cadre de la protection de l'environnement, les animations culturelles et l'installation des stands de démonstration.

Le but du forum environnemental est de créer un espace qui favorisera l'échange entre les différents acteurs intervenant dans le secteur de la protection de l'environnement et les populations locales vivant dans ces milieux dans un objectif de développement local durable.

Les groupes cibles sont les populations, les établissements scolaires, les partenaires au développement (ONG, associations, organismes de développement internationaux), les entreprises privées, les élus locaux, les couches socioprofessionnelles, les ministères et les services techniques.

La représentante de la fondation Siemenpuu de la Finlande s'est dite heureuse d'avoir l'occasion de s'imprégner de la réalité de la gestion environnementale au Mali, les ressources naturelles aussi bien au niveau de la faune que de la flore ainsi que les changements climatiques.

**Boukary Daou, Le Républicain, 1<sup>er</sup> décembre 2006**

### **Projet de dissémination de l'assainissement écologique: Combattre les maladies liées à l'environnement**

Le Directeur national de l'Hydraulique, Malick Alhousseyni, a procédé hier (03 décembre 2006) à la Maison du Partenariat au lancement du projet national de dissémination de l'assainissement écologique (ECOSAN), une approche qui considère les déchets humains et les eaux usées rejetées par les ménages comme une ressource réutilisable et non pas comme des déchets dont il faut se débarrasser.

C'était en présence de Youssouf Cissé, Directeur Résident CREPA-Mali, de Mme Maïga Fatoumata Sokona, Représentant de l'OMS.

Dans notre pays la pathologie est dominée par les maladies liées à l'environnement, parmi lesquelles on compte un nombre important de maladies transmissibles à partir des excréta notamment, la fièvre typhoïde, les dysenteries, le choléra et autres. En effet, la gestion saine des excréta est une stratégie incontournable pour améliorer l'état de santé de la population.

Par ailleurs, les importations d'engrais chimiques destinés à l'amendement des terres agricoles, outre les problèmes de pollution de l'environnement que pose l'usage des pesticides, sont non négligeables dans l'économie du pays et constituent une charge de plus en plus lourde sur le dos des paysans. Dans un tel contexte, l'assainissement écologique est une option à explorer pour le bien-être des populations.

Ainsi, conscient que chaque institution dans son domaine particulier doit oeuvrer dans le contexte du combat contre la pauvreté, en exploitant rationnellement toutes les opportunités de développement, le CREPA avec ses partenaires, la coopération Suédoise, la coopération Suisse et ECOSAN RES, dans leur modeste contribution au développement, se sont engagés dans un programme de recherche sur l'assainissement écologique.

Au cours des premières phases de ce programme, dont le démarrage a été effectif en 2003, des expériences pilotes ont été menées par les représentations nationales du CREPA dans plusieurs pays dont le Mali.

Le CREPA, une institution dont le Mali est membre, et qui a pour mission de contribuer à l'amélioration de l'efficacité des investissements dans le secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, des technologies appropriées à faible coût et l'adoption d'approches participatives dans le processus de prise de décision pour un développement durable, se sent concerné par la lutte contre la pauvreté.

Dans son discours, le Directeur national de l'Hydraulique et de l'Eau, Malick Alhousseyni, a indiqué que le développement du concept de l'Assainissement Ecologique est sans nul doute l'une des options appropriées pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, eu égard aux nombreux avantages qu'il procure, un assainissement adéquat et un apport en engrais organique pour l'agriculture.

Il a enfin exhorté les uns et les autres à soutenir cette initiative dont la mise en oeuvre apportera sans nul doute, un nouveau savoir-faire et une contribution de taille pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

**Moussa Touré, Soir de Bamako, 04/10/ 2006.**

\*\*\*\*\*

## Agenda

### Décentralisation Rurale et Gouvernance Locale

L'IAC (Centre Agricole International) et le KIT (Institut Royal des Tropiques) annoncent l'organisation du Cours International en renforcement des processus multi-acteurs pour soutenir la décentralisation du 4 au 22 septembre 2006, aux Pays-Bas. Ce cours s'adresse aux cadres des programmes de développement, à ceux des organisations étatiques, et à ceux des organisations non gouvernementales et privées qui veulent améliorer l'efficacité et la pertinence de leur contribution aux processus de décentralisation et de gouvernance locale en milieu rural. Quelques thèmes à débattre sont:

- *Le cadre institutionnel de la décentralisation rurale et l'identification des possibilités pour influencer les institutions formelles et informelles. Le transfert des compétences et les relations entre niveau décentralisé et central.*
- *La gouvernance locale comme processus multi-acteurs, le rôle de la société civile, le pouvoir traditionnel et la citoyenneté inclusive.*
- *La mobilisation des ressources financières pour financer la décentralisation rurale, la transparence dans la gestion financière et les procédures pour rendre compte aux autres acteurs.*
- *Les outils et les stratégies permettant à la société civile de contribuer à la gouvernance locale.*

Pour en savoir plus :

[http://www.iac.wur.nl/iac/index2.htm?courses/training2005\\_2006.htm](http://www.iac.wur.nl/iac/index2.htm?courses/training2005_2006.htm) ou Contactez:

[training.iac@wur.nl](mailto:training.iac@wur.nl)

Mme Dieuwke Klaver, Département socio-économique, IAC, B.P 88, 6700 AB Wageningen Pays-Bas ; e-mail: [Dieuwke.Klaver@wur.nl](mailto:Dieuwke.Klaver@wur.nl)  
tel: +31 317495240, fax: +31 317495395

\*\*\*\*\*

### Forum mondial sur la souveraineté alimentaire

Lieu : Sélingué (Mali) du 23 – 27 février 2007.

\*\*\*\*\*

### Festival sur le Niger février 2007

1-4 février 2007, voir site web:

[www.festivalsegou.org](http://www.festivalsegou.org)

Adresse postale : BP 39 Ségou, Mali.

\*\*\*\*\*

### Séminaire sous-régional

Il sera organisé du 20 au 22 février 2007 à Cotonou, Bénin, par l'Association Béninoise des

Professionnels en Évaluation Environnementale (ABPÉE) et le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) avec le concours du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), le Ministère des Affaires Étrangères de la France (MAE) et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF).

\*\*\*\*\*

### Conférence on biodiversity in Africa

The FARM/SOS participatory forest management programme is organizing an international conference on Participatory Forest Management, Biodiversity and Livelihoods in Africa on March 19-21, 2007.

### Contact:

Arsema Andargatchew, SOS Sahel Ethiopia

P.O.Box 5746, Addis Ababa, Ethiopia

Tel: 251 11 4670055-57 or 251 11 4169701

E-mail: [cfwcp@ethionet.et](mailto:cfwcp@ethionet.et) Website: [www.pfmp-farmsos.org](http://www.pfmp-farmsos.org) <<http://www.pfmp-farmsos.org/>>

\*\*\*\*\*

### Bourses d'études

L'Université Senghor lance un concours de recrutement pour la XIe Promotion 2007 - 2009 au programme du Master en Développement (Master à finalités professionnelles) dans 7 spécialités :

1. Management de projet
2. Gouvernance & Management public
3. Santé internationale
4. Politique nutritionnelle
5. Gestion du patrimoine culturel
6. Management de la Culture et des Médias
7. Gestion de l'environnement.

L'université Senghor offrira 125 bourses aux candidats sélectionnés à l'issue du concours.

Pour d'amples informations, consultez:

<http://www.usenghor-francophonie.org/adm/sg/recrutement06.htm>

Le concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme Bac + 3 (licence-bachelier ou équivalent) avec une expérience professionnelle pertinente.

### La Toile

B.P. 9014 Bamako (MALI)

Directeur de Publication :

Modibo Keita

Coordination

Mme Diawara Ariane Marie Sangaré

Rédaction :

Hallassy Sidibé

Kô Samaké

Lamine Tounkara